

égard aux avertissements et exhortations qu'il lui a donnés avec toute sincérité et affection. — Il l'invite à considérer laquelle des deux voies est la meilleure et la plus avantageuse, ou bien d'agir avec douceur et bénignité, spécialement envers les chevaliers de la Toison d'Or pris et bannis; de gagner ainsi les cœurs et volontés des vassaux, de contenter tout l'Empire, d'apaiser les troubles, de renverser les desseins des ennemis, en un mot de se faire aimer de tous; ou bien de persévérer dans l'emploi des moyens de rigueur, qui produiraient des résultats contraires, et exposeraient à une multitude d'inconvénients que peut-être on ne pourra pas empêcher. — Il lui fait observer que tous les électeurs de l'Empire l'ont supplié d'intercéder auprès du Roi, afin qu'il use de clémence, et que ses sujets des Pays-Bas soient traités conformément aux constitutions de l'Empire, dont ces provinces font partie. (*Trad. espag. de l'Allem.*)

Liasse 638.

739. *Lettre de l'Empereur au Roi, écrite de Vienne, le 2 mars 1568.* Il a reçu, le 4 février, la lettre du Roi du 2 décembre, et s'est réjoui d'y lire que son intention était de procéder avec toute clémence contre les auteurs des troubles de Flandre; que, d'ailleurs, ce qui s'était fait dans les Pays-Bas ne l'avait point été pour cause de religion, mais pour manifeste désobéissance et rébellion, et que tout ce que l'on disait de contraire était des calomnies de ses ennemis. — L'Empereur se montre satisfait de ces explications, et se propose de les communiquer à l'assemblée, qui doit avoir lieu à Trèves, de ses commissaires avec les conseillers et députés des six électeurs. (*Trad. espag. de l'Allem.*)

Liasse 638.

740. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 9 mars 1568.* Il a reçu les lettres du Roi, du 26 décembre et du 27 janvier. — Il sait peu de chose des affaires de Flandre. — Le duc d'Albe dirige fort prudemment l'administration; il a une grande connaissance de ce pays, pour y avoir servi l'empereur Charles-Quint pendant tant d'années. — Granvelle remercie le Roi de l'offre, que S. M. lui fait, d'écrire à l'Empereur, sur ce qu'on a voulu lui persuader que le cardinal était l'auteur de l'emprisonnement des deux comtes; il croit que, pour le moment, le mieux est de garder le silence. Si, plus tard, il en était besoin, il profiterait des intentions bienveillantes du Roi.

Liasse 908.

741. *Lettre du duc d'Albe au Roi, en date du 11 mars 1568.* Le duc de Bavière lui a envoyé un gentilhomme (1), avec l'instruction qu'il met sous les yeux du Roi, ainsi que la réponse qu'il y a faite. — Il croit que cette démarche a été suggérée au duc par l'importunité des fugitifs des Pays-Bas. — Le comte de Meghem lui écrit que le duc de Saxe fait des levées, à l'instance du prince d'Orange : il tient pour certain, quant à lui, qu'aucun des princes de l'Empire ne voudra rompre avec le Roi, sachant le peu qu'ils y gagneraient. — Il ira bientôt à Anvers, et mettra garnison dans le château, qu'il pourvoira aussi de tout le nécessaire, « afin qu'il devienne la place la plus forte du monde (2). »

Liasse 559.

742. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Boussu, écrite de Rome, le 22 mars 1568.* Il avait été déjà averti, avant ses lettres, de la charge qui lui a été donnée en Hollande (3), et du grand devoir qu'il y a rendu et rend. — Il est très-obligé de l'affection que M. de Boussu continue de lui témoigner. — Il ne saurait encore dire rien de certain sur son retour aux Pays-Bas, « me sem-
» blant (ajoute-t-il) qu'il ne me convienne de bouger, que je n'y voye les choses
» plus clères, ne fût que S. M. me commandât aultre chose, à laquelle, comme
» j'ay tousjours faict, j'obéyray et fort volentiers, quoy que me puisse advenir. »
— S'il est encore à Rome, à la venue du protonotaire, frère de M. de Boussu, il lui donnera toute l'assistance qui sera en son pouvoir. — Il tâchera, comme M. de Boussu lui en exprime le désir, de le faire entrer chez les cardinaux Moron, de

(1) Ce gentilhomme s'appelait Augustin Boomgartner. Il représenta au duc, verbalement et par écrit, le 7 février, qu'on faisait beaucoup de plaintes en Allemagne contre sa manière de procéder; que le duc de Bavière avait l'espoir qu'il ne sortirait pas des voies de justice, et que la punition se bornerait à quelques-uns du commun peuple. On regardait les mesures prises comme étant dirigées contre la nouvelle religion.

Le duc d'Albe répondit que c'étaient précisément les principaux auteurs des troubles qu'il fallait châtier, et, quant à l'article de la foi, qu'on se trompait, si l'on croyait que c'était pour la cause de la religion qu'avaient lieu les poursuites; que les prévenus n'étaient en aucune manière accusés à cause de la religion, mais bien pour les émotions et troubles qu'ils avaient causés.

(2) *Para ser la mas fuerte plaça del mundo.*

(3) Maximilien, comte de Boussu, avait d'abord été chargé, au mois de mai 1567, du gouvernement d'Amsterdam : le 17 juin-suivant, la duchesse de Parme lui fit expédier la commission de gouverneur de Hollande par provision. (Archives du royaume, papiers d'État.)

Trente, ou Farnèse; mais, selon lui, ce jeune homme serait mieux pour quelque temps avec les jésuites, qu'à la suite des cardinaux, « lesquelz, empeschez en » aultre chose, ne peuvent avoir particulier soing sur ceulx de leur suytte, qui » sont plus pour recevoir le bien ou mal des compaignons qu'ilz hantent par la » court, que du maistre (1). » (Franc.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 111.

743. Lettre du cardinal de Granvelle au seigneur d'Oosterwyck (2), écrite de Rome, le 22 mars 1568. Il ne peut encore se résoudre à se rendre aux Pays-Bas, « pour bonnes considérations. » — C'est un grand bonheur que, durant les troubles de France, on ait eu, dans ces provinces, le duc d'Albe, « seigneur » saige et prudent, et avec si bonnes forces. » — Le cardinal craint la famine universelle de la France, et après la famine la peste. Du reste, il n'a pas peur que les Français, ni les Allemands, fassent grand mal, cette année, aux Pays-Bas. — On lui écrit que M. de Brederode est mort en deux jours d'une pleurésie. Quant aux autres fugitifs, il croit qu'on peut leur appliquer le mot de Tite-Live : *vana sine viribus ira*. — Il est très-reconnaissant de l'affection que lui démon-

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXIII.

(2) Splinter d'Arregom, seigneur d'Oosterwyck. Ce personnage est fort peu connu dans l'histoire. Les relations étroites que le cardinal de Granvelle entretenait avec lui m'engagent à reproduire ici une lettre dont la minute fait partie de nos papiers d'État: elle est adressée au seigneur d'Oosterwyck par le duc d'Albe, et porte la date du 12 février 1572 (1573, n. st.):

« Très-chier et bien amé, le mestre de camp don Hernando de Toledo, estant venu icy, nous a » déclaré les bons offices que faites pour le service du Roy: en quoy ne nous a dict chose hors » de l'opinion que tousjours avons eu de vous. Seulement vous requérons ne vous ennuyer de y » continuer, et mesmement de faire tous debvoirs et diligences, pour assentir et enfoncer les dé- » portemens, desseingz et conduicte des rebelles et ennemis, tant hors que dedans les villes qu'ilz » occupent, et advertir don Fadrique, et moy aussy, tous les jours, de ee que pourrez apprendre. » Et singulièrement désirons-nous que advisez si ne pourriez, par quelques bonnes intelligences et » moyens, induyre quelques villes d'Hollande altérées à se réduire, leur promectant, de nostre » part, tout tel pardon, pour elles et tous leurs bourgeois, manans et habitans, qu'ilz scauront » demander; lequel ainsy par vous à elles promis, en nostre nom et de nostre part, nous promec- » tons à vous, en parole de prince, de leur observer inviolablement, et sans aucune contravention » ny faulte. Vous feriez en cela ung notable et agréable service à Sa Majesté, et ung bien sin- » gulier plaisir à nous, que ne fauldrions recognoistre envers vous. A tant, etc. »

trent M. de Boussu et le duc Éric de Brunswick ; il a toujours connu le premier « plus saige et meur que ne portoit son éage. » Il a appris avec un grand plaisir que la duchesse de Parme lui avait donné la vénerie de Hollande (1). (Franç.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 108 v°.

744. *Lettre du cardinal de Granvelle à l'avocat messire Guillaume de Veen, écrite de Rome, le 22 mars 1568.* Il regrette, autant que s'il y était présent, les dommages que souffrent les Pays-Bas. — On n'a voulu le croire, quand, prévoyant ce qui arrive, il pria ceux qui avaient du crédit de prendre un autre chemin pour la conservation des libertés nationales. — Il y a une chose qu'il désire singulièrement : c'est que, par un pardon général, on rassure la multitude, « craignant qu'à faute de ce, ou se différant trop longuement, le pays » ne se dépeuple, etc. (2). » (Franç.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 109.

745. *Lettre de don Pedro de Tolède au Roi, écrite de Getaria, le 27 mars 1568.* Il lui donne avis de son arrivée en ce port avec le comte de Buren.

Liasse 538.

746. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 31 mars 1568.* Il fera continuer les études du comte de Buren à Alcalá, et ordonnera qu'on le traite bien, afin de l'affectionner à son service. — Le président Viglius lui a demandé son congé, par l'intermédiaire d'Hopperus : la longue expérience que Viglius a des affaires du pays fait désirer au Roi qu'il continue de servir ; le duc d'Albe ne négligera donc rien pour l'y engager. — « L'Empereur, mon frère, les » ducs de Bavière et de Lorraine, la duchesse de Lorraine et la duchesse veuve » m'ont écrit plusieurs fois, et d'une manière pressante, en faveur des comtes » d'Egmont et de Hornes. Je ne leur ai pas répondu, non plus qu'à d'autres » chevaliers de la Toison, qui m'ont de même écrit et supplié avec instance, » pour qu'il fût procédé en cette affaire conformément aux statuts de l'ordre. » Je vous prie et charge de hâter, autant que possible, le procès. Moyennant » cela, et en déclarant en son temps les justes causes de ce qui se sera fait, » tout le monde s'apaisera. »

Liasse 537.

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXIV.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXV.

747. *Longue lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 31 mars 1568.* Elle concerne l'érection des nouveaux évêchés. — Le Roi envoie au duc une relation de ce qui a été fait jusqu'alors touchant cette affaire, et lui fait connaître ses intentions sur la suite à y donner. — Le duc fera mettre le cardinal de Granvelle en possession de tous les lieux assignés primitivement à son archevêché. — D'après l'arrangement conclu par les prélats de Brabant avec madame de Parme (1), le Roi a nommé un abbé d'Afflighem; mais, celui-ci n'ayant pas été confirmé par le pape, le Roi le regarde comme un intrus; il désire que le duc examine les moyens de le déposséder, afin d'annexer ladite abbaye au siège archiépiscopal de Malines. — Le duc fera mettre en possession de l'évêché de Gand le docteur Cornelius Jansenius, puisqu'il a maintenant ses bulles. — Il avisera aux moyens d'évincer le prélat qui a été nommé à l'abbaye de Tongerlo, et qui n'a pas été non plus confirmé par S. S., afin d'annexer cette abbaye à l'évêché de Bois-le-Duc, dont le titulaire, le docteur François Sonnius, n'a jusqu'à présent joui d'aucuns revenus. — Guillaume de Poitiers, archidiaque de la Campine en Brabant, qui dépendait de l'évêché de Liège, a refusé le siège épiscopal de Saint-Omer, auquel le Roi l'avait nommé; le duc lui offrira l'évêché de Bruges, à condition de remettre entre les mains du Roi son archidiaconat, qui doit être annexé à l'évêché de Bois-le-Duc. — Au cas qu'il refuse le siège de Bruges, le Roi y nomme Remy Druitius, prévôt de Notre-Dame de la même ville, auquel il avait destiné l'évêché de Leeuwaerden. Le duc fera annexer à la mense épiscopale de Bruges la prévôté de Saint-Donat et l'abbaye de Doest. — Il offrira l'évêché d'Anvers à Rithovius, qui occupe le siège d'Ypres, et il le mettra en possession de l'abbaye de Saint-Bernard. — Il prendra les mesures nécessaires pour que Guillaume Lindanus, ex-doyen de la Haye et ex-inquisiteur en Hollande, que le Roi a nommé à l'évêché de Ruremonde, et que jusqu'ici ceux de Gueldre, et même la ville de Ruremonde, n'ont pas voulu admettre, soit installé. — Il fera de même, à l'égard de l'évêché de Groningue, auquel a été nommé N. Knyff, religieux de l'ordre de Saint-François. — Il verra ce qu'il y a à faire afin que N. Mahusius, aussi ex-religieux de Saint-François, qui a été nommé à l'évêché de Deventer, aille gouverner cette église. — Quant aux autres évêchés, le Roi ne prescrit aucune mesure nouvelle. — Il termine, en

(1) Voy. le tome I, p. civ.

demandant au duc des renseignements sur divers religieux et théologiens qui lui ont été signalés pour leur mérite et leur doctrine (1).

Liasse 337.

748. *Lettre du cardinal de Granvelle au seigneur Michel Mariage, dit Barbasan, ex-maréchal des logis de la duchesse de Parme, écrite de Rome, le 7 avril 1568.* « Madame de Parme est pièce arrivée à Plaisance, où l'on luy a » fait honneur, et aussy à Milan, et par aultres lieux où elle est passée; mais » l'on ne sçauroit jamais faire tant que sont ses mérites. »

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 115 v°.

749. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 11 avril 1568.* Il répond à une lettre du cardinal, du 10 février, et l'informe qu'il a nommé lieutenant général de la mer le grand commandeur de Castille (2).

Liasse 908.

750. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 12 avril 1568.* Il espère que l'affaire du châtoi (3) sera achevée avant l'arrivée de cette dépêche: il désire en recevoir bientôt l'avis. — Quelque fondement qu'ait la nouvelle, donnée par le comte de Meghem, d'une levée de gens de guerre par le duc de Saxe, le Roi ne s'en inquiète pas, persuadé qu'au besoin le duc saura garder et défendre les Pays-Bas aussi bien qu'il le puisse désirer. — La réponse que le duc a faite au message du duc de Bavière n'aurait pu être meilleure. — L'Empereur lui a écrit de sa main et lui a envoyé Dietrichstein, pour lui faire les mêmes représentations: il a répondu que, quand l'Empereur saurait de quelle manière il est procédé contre les seigneurs, il jugerait qu'on ne pouvait agir autrement. — Le Roi a vu les deux brefs apportés par frère Angel de Aversa: le duc a très-bien fait de l'empêcher de s'en servir, principalement de celui sur l'inquisition, qui aurait pu, dans les conjonctures présentes, troubler toutes les affaires. Il convient donc que ce frère use seulement de la commission, que lui a donnée son général, de visiter les monastères de son ordre. — Toutes les dispositions que le duc a prises pour le voyage du comte de Buren ont été des plus

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXVI.

(2) Don Luis de Requesens y Cúñiga.

(3) *Del castigo*.

prudentes : ce jeune homme continuera ses études à Alcalá ; il y sera traité convenablement, et non comme prisonnier. — Il envoie au duc divers avertissements de fray Lorenzo de Villavicencio, afin qu'il y ait tel égard que de raison. — Simon Renard, détenu depuis plusieurs années à Madrid, demande qu'il lui soit fait justice : comme cela est raisonnable, le Roi désire que le duc lui dise s'il y a des charges contre ce prisonnier.

Liasse 537.

751. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 12 avril 1568.* Don Pedro de Castille a fait voir au comte de Buren la lettre que le Roi lui a écrite : ce jeune seigneur s'en est montré content. — Le Roi charge le duc de pourvoir à ce que les 5,000 ducats de rente qu'il a dit qu'avait le comte, soient fournis à Madrid.

Liasse 537.

752. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 12 avril 1568.* Il répond en français à ce que le duc lui a écrit, dans la même langue, les 22, dernier février et 1^{er} mars, sur le fait des nouveaux évêchés ; mais il a réservé quelques particularités qu'il lui fait connaître ici, pour lui déclarer mieux sa volonté à cet égard. — Le cardinal de Granvelle doit être mis en possession de tous les lieux ressortissants à son archevêché, ainsi que Sonnius en ce qui concerne l'évêché de Bois-le-Duc. — L'union des abbayes de Saint-Bernard, de Tongerlo et d'Afflighem aux sièges épiscopaux dont elles ont été destinées à former la dotation, sera effectuée, nonobstant le consentement donné précédemment par le Roi à la suppression de l'évêché d'Anvers, puisqu'il a révoqué ce consentement, en nommant Rithovius audit siège. — Quant à l'acte que le Roi a signé (1), il approuve l'expédient que propose le duc, et qui consiste à en faire contredire l'exécution par le pape ; mais, à cet égard, le duc agira comme de lui-même, et en écrira à l'ambassadeur à Rome, don Juan de Cúñiga, ainsi qu'aux cardinaux de Granvelle et Pacheco. — Ce moyen lui paraît préférable au second expédient proposé, et d'après lequel l'incorporation desdites abbayes aurait eu lieu seulement jusqu'à ce que les évêchés eussent été pourvus d'une dot compétente en fruits de la terre. — Il le préfère aussi à celui qu'a suggéré

(1) Voy. le tome I, p. civ.

Hopperus, à savoir : que les évêques eux-mêmes fussent les abbés. — Le Roi trouve bien, du reste, comme l'écrit le duc, que ceux qui tiennent les abbayes en soient faits prévôts, pour en administrer les biens, ainsi que les prieurs gouvernent les religieux. — Si l'évêque de Gand pouvait, selon l'avis du duc, avoir en commende l'abbaye de Saint-Pierre, en attendant que la dot de son église vienne à vaquer, ce serait une très-bonne chose : mais le Roi doute que le pape y veuille consentir. — Les évêques de Ruremonde, de Leeuwaerden, de Deventer et de Groningue ayant de quoi s'entretenir, au moyen des pensions qui leur ont été assignées, dans le principe, sur les évêchés de Pampelune et de Palencia, le Roi veut qu'ils soient mis immédiatement en possession de leurs sièges (1).

Liasse 537.

753. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 avril 1568.* Il envoie au président (2) une relation sommaire de l'état des procès des seigneurs arrêtés et des absents (3). — Il regrette beaucoup que la conclusion s'en fasse si longtemps attendre; mais il lui est impossible d'aller plus vite, voulant, pour la justification du Roi devant le monde entier, que les termes ordinaires de la justice soient observés. — Il espère que, avant la fin du mois, tout sera achevé. — Suivant les ordres du Roi, il a chargé Adrien, chantre de S. M., de chercher par tout le pays les huit enfants de chœur; et, quand celui-ci les aura trouvés, il les enverra en Espagne. — Il a été traité avec Nicolas Nicolai, greffier de la Toison d'Or, qui s'est expatrié, pour que, moyennant 1,500 fl., il remette, entre les mains du secrétaire Courtewille, et sa charge, et les papiers qu'il détenait.

Liasse 539.

754. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 avril 1568.* Alors même que la sentence contre les seigneurs arrêtés eût pu être rendue avant le jour de Pâques (4), il ne croit pas que la semaine sainte fût une époque

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXVII.

(2) C'est-à-dire au président du conseil de Castille, le cardinal d'Espinosa. Voy. le tome I, p. LIX-LXII.

(3) C'est la *Continuation du besoiné au conseil des troubles*, indiquée sous le n° 716, p. 6.

(4) Pâques tomba, en 1568, au 18 avril.

convenable pour la prononcer ; mais cela n'a pas été possible, à cause du défaut, où sont restés les accusés, de produire leur défense. — Après Pâques, il est décidé à passer outre. — Du reste, il réserve les sentences contre les absents, pour les prononcer toutes le même jour. — Le jour des Cendres, il a fait arrêter, sur tous les points du pays, les saccageurs d'églises, les ministres consistoriaux et ceux qui ont pris les armes contre le Roi : près de 500 ont été pris. Il a ordonné qu'il en soit fait justice, conformément aux placards. — Il a envoyé des commissaires partout, pour rechercher les auteurs des troubles. — Il se propose de faire prendre quelques particuliers, parmi les plus coupables et les plus riches, pour les forcer à en venir à une composition pécuniaire : car il serait impossible de justicier tous ceux qui ont offensé Dieu et le Roi. — D'après ses calculs, le nombre des exécutions qui vont avoir lieu, par suite des arrestations du jour des Cendres et de celles qui se feront après Pâques, dépassera 800 têtes. — Du reste, il n'admettra à composition aucun des hommes qui se sont le plus compromis. — En même temps, il commencera à procéder contre les villes qui ont délinqué. — Ainsi qu'il l'a écrit au Roi, il a déjà traité, avec Berlaymont, Noircarmes, Viglius, le trésorier Schetz et les deux commis des finances, des moyens de pourvoir aux besoins du trésor. Schetz ayant dû se rendre à Anvers, cet objet en a été retardé, parce que c'est lui qui mène ici toutes ces affaires, et qu'il est le dieu par lequel ils jurent (1). — Il a été décidé de payer les trois millions dus aux gens de guerre, à l'aide de la loterie, dont le duc a changé les conditions. — Pour acquitter les lettres des receveurs, qui s'élèvent aussi à trois millions, on a songé à imposer un pour cent sur tous les biens meubles et immeubles. Viglius ayant sur ce point proposé un scrupule de conscience, le duc a ordonné que des lettrés se réunissent avec fray Alonso de Contreras, en présence du chef-président, pour en délibérer. — Tout cela ne suffisait pas. Le duc a déclaré qu'il fallait que le Roi eût aux Pays-Bas des revenus ordinaires au moyen desquels il pût, non-seulement payer les dépenses qu'il y faisait, mais aussi mettre dans ses coffres une réserve, pour s'en servir dans les cas de nécessité ; que, sans cela, ces provinces ne pouvaient se soutenir. Tous ont reconnu qu'il disait la vérité ; mais aucun n'a voulu entendre parler d'un revenu perpétuel, parce qu'ils tiennent pour impossible que les états y consentent. Il leur a

(1) Y como el dicho Schetz es el que menea aquí todos los negocios, y el cabron en quien adoran...

répliqué que, sans la perpétuité, le Roi, pour la défense du pays, était à la merci des bourgeois du troisième membre de Bruxelles et du quatrième membre de Louvain; qu'il n'était pas ainsi leur seigneur, mais leur sujet; qu'en outre, chaque fois qu'ils accordaient une aide, ils y mettaient de telles conditions, qu'il ne restait plus au Roi ni gouvernement ni justice, pour châtier les coupables; que c'étaient là deux inconvénients énormes, auxquels il était indispensable de pourvoir pour l'avenir. Quant à la crainte d'un rejet par les états, il leur a dit qu'ils ne devaient pas s'en préoccuper; qu'il en faisait son affaire. Alors il a mis en avant, après en être convenu avec Noircarmes, les *alcabalas* (10^e et 20^e denier) d'Espagne. — Il rend compte au Roi de l'opposition qu'a soulevée le projet d'établir cet impôt, des discussions qu'il a eues avec les membres du conseil, des raisons qu'il leur a données, pour leur faire partager son avis. — Rien n'est encore terminé; s'il parvient à réussir, ce sera un grand service qu'il aura rendu au Roi. — Il se plaint de n'avoir personne pour l'aider dans ces matières : car les ministres avec lesquels il doit les traiter, lui suscitent des difficultés de tout genre. — Pour les affaires qui concernent les rebelles et les hérétiques, il n'y a que Juan de Vargas qui lui prête un concours utile. Le conseil des troubles non-seulement ne le seconde pas, mais il l'entrave de telle manière, qu'il a plus à faire avec lui qu'avec les délinquants. De leur côté, les commissaires qu'il a envoyés dans les provinces, s'efforcent plus à cacher qu'à découvrir les coupables, etc. (1).

Liasse 539.

755. *Relation, faite par le secrétaire Berty, le 17 avril 1568, de la mission dont le duc d'Albe l'avait chargé auprès de l'évêque de Liège.* L'objet de cette mission était d'obtenir de l'évêque qu'il fit arrêter le seigneur de Risoir, lequel devait se trouver en son pays, et qu'il n'y donnât pas asile aux fugitifs et condamnés des Pays-Bas. — Gérard de Groesbeck accéda aux désirs du duc (2). (Franç.)

Liasse 538.

756. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 avril 1568.*

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXVIII.

(2) Voy. le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° CLXIX.